

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil municipal
du 3 mars 2026 à 20h30,
réuni en l'Hôtel de Ville,
sous la présidence de
Madame Virginie DOUAT, Maire
Date de convocation : 25 février 2026

Conseillers en exercice : 33
Conseiller présents : 21
Nombre de pouvoirs : 5
Nombre de votants : 26

Etaient présents :

Virginie DOUAT, Claude LEGOUY, Michel SPEMENT, Françoise NIVASSE, Julien PICHELIN, Catherine LECOMTE, Cécilia RUGALA, Sylvain DUBOIS, Gérard BELLEMERE, Claude DALLE, Lysiane MOINAT, Murielle WOLSKI, Juliette CELESTIN, Isabelle DELEPINE, Vincent CORNILLE, Marie-José FERREIRA, Olivier GRARD, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET, Jean-Louis CLOUET, Thierry GALIN.

Absents ayant donné pouvoirs :

Bernard HERBETTE, pouvoir à Michel SPEMENT, Ghislaine LEROY, pouvoir à Sylvain DUBOIS, Rachel DELBOUYS, pouvoir à Isabelle DELEPINE, Hilal CHETATI, pouvoir à Lysiane MOINAT, Arnaud FOUBERT, pouvoir à Josy CARREL-TORLET.

Est désigné secrétaire de séance : Michel SPEMENT

DEL 2026-03-08 BUDGET GENERAL – BUDGET PRIMITIF 2026

Rapporteur : Virginie DOUAT, Maire

Vu le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 10 février 2026,

Vu la délibération constatant et reprenant les résultats de l'exercice 2025 de manière anticipée,

Le montant total du budget primitif s'élève à 32.488 K€ et se décompose comme suit :

I) Dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 18.486,8 K€, en baisse de 0,4 % par rapport au budget primitif 2025.

Chapitre	Article	Budget primitif 2025	Budget Total 2025	Réalisé 2025	% réalisation / budget total	Budget primitif 2026	Budget primitif Evolution 2026/2025
011	Charges à caractère général	4 689 724,00	4 751 932,00	4 416 837,92	92,9%	4 620 021,69	- 1,5%
012	Charges de personnel	11 208 291,00	11 196 091,00	10 902 427,03	97,4%	11 494 741,95	2,6%
014	Reversements, restitution		27 829,00				
65	Autres charges de gestion courante	2 237 931,00	2 240 415,55	2 027 234,81	90,5%	2 018 528,00	- 9,8%
66	Charges financières	385 000,00	385 000,00	342 663,13	89,0%	350 000,00	- 9,1%
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	2 000,00	853,00	42,7%	2 000,00	0,0%
68	Provisions	30 000,00	30 000,00	30 000,00	100,0%	1 500,00	- 95,0%
Total Dépenses réelles de fonctionnement		18 552 946,00	18 633 267,55	17 720 015,89	95,1%	18 486 791,64	- 0,4%

NB : Le budget total correspond au budget primitif + décisions modificatives.

Le chapitre 011 « Charges à caractère général » est en baisse de 1,5 % par rapport à 2025.

Les prix du gaz et de l'électricité connaissent à nouveau une baisse en 2026. A cela s'ajoutent les économies d'énergie faites par la Commune. Cependant, l'évolution des taxes et du tarif d'utilisation des réseaux est très incertaine de même que le facteur climat. Des marges ont donc été conservées lors du calcul des crédits à inscrire.

En revanche, d'autres dépenses sont en hausse (alimentation, photocopieurs, ...). Le renouvellement du marché de location de véhicules engendre également des dépenses à la hausse.

Le coût du traitement des déchets en année pleine a un impact de 60 K€ en plus par rapport à 2025.

Les arbitrages budgétaires qui ont eu lieu en décembre 2025 et janvier 2026 ont cependant permis d'optimiser les demandes des services et de réduire les crédits demandés.

En outre, la construction d'un budget permettant de fonctionner ainsi que l'incertitude de la loi de finances ont abouti au report de certaines manifestations.

Le chapitre 012 « Charges de personnel » est en hausse de 2,6 % ce qui s'explique notamment par :

- La poursuite annoncée l'année dernière, de l'augmentation du taux de cotisation patronal de la CNRACL (caisse de retraite des fonctionnaires territoriaux) qui s'établira à 37,65 % en 2026 (+3 points).
- La protection sociale complémentaire : obligation, à compter du 1er janvier 2026, pour les collectivités de participer au financement du risque Santé pour leurs agents. La Commune le fait depuis des années et a fixé dès 2025, le montant de cette participation au niveau de celui prévu par les textes : 15 € par mois (30 € pour un contrat protégeant plusieurs personnes du foyer).
- La prévoyance : participation de la collectivité pour le risque Prévoyance sur la base de 15 € par mois pour les agents qui sollicitent cette participation.
- L'évolution des carrières (avancements d'échelon, de grade).

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » est en baisse de 9,8 %.

L'explication principale est la baisse de la subvention versée au CCAS qui est budgétisée à hauteur de 800.000 €.

Le chapitre 66 « Charges financières » est en baisse également, de 9,1 % ce qui s'explique notamment par la diminution de l'échéance d'un emprunt.

2.000 € sont prévus sur le chapitre 67 « Charges spécifiques » pour des annulations de titres sur exercices antérieurs.

Le chapitre 68 « Dotations aux provisions » concerne une provision pour un nouveau contentieux en urbanisme.

II) Recettes réelles de fonctionnement

Le montant des recettes réelles de fonctionnement s'élève à 19.466,5 K€.

Chapitre	Article	Budget primitif 2025	Budget Total 2025	Réalisé 2025	% réalisation / budget total	Budget primitif 2026	Budget primitif Evolution 2026/2025
013	Atténuation de charges	31 000,00	31 000,00	159 533,38	514,6%	49 081,00	58,3%
70	Produits des services et du domaine	1 103 025,00	1 123 825,00	1 215 444,98	108,2%	1 252 013,00	13,5%
73	Impôts et taxes	2 547 836,00	2 557 836,00	2 607 562,32	101,9%	2 552 469,00	0,2%
731	Fiscalité locale	11 783 500,00	11 793 019,00	11 851 896,14	100,5%	11 707 900,00	- 0,6%
74	Dotations et participations	4 116 642,00	4 157 746,00	4 245 213,80	102,1%	3 765 124,00	- 8,5%
75	Autres recettes de gestion courante	138 692,00	138 692,00	218 430,30	157,5%	137 935,00	- 0,5%
77	Produits exceptionnels			18 796,00			
78	Reprise sur provisions					2 000,00	
Total Recettes réelles de fonctionnement		19 720 695,00	19 802 118,00	20 316 876,92	102,6%	19 466 522,00	- 1,3%

Le chapitre 013 « Atténuations de charges », qui concerne des remboursements liés aux dépenses de personnel, est prévu en hausse de 58,3 %.

Le chapitre 70 « Produits des services et du domaine » augmente de 13,5 %. Les recettes liées à la restauration scolaire augmentent du fait de la hausse de la fréquentation. De même, la reprise des refacturations au CCAS (logiciel Technocarte, véhicules) ainsi qu'une augmentation de la refacturation vers le budget Assainissement liée au renouvellement de la DSP expliquent également cette augmentation.

Pour mémoire, le Chapitre 73 (Impôts et taxes) est scindé en deux en M57 :

Le chapitre 731 comprend la fiscalité directe locale (taxes foncières et taxe d'habitation sur les résidences secondaires, droits de mutation, taxe sur l'électricité...).

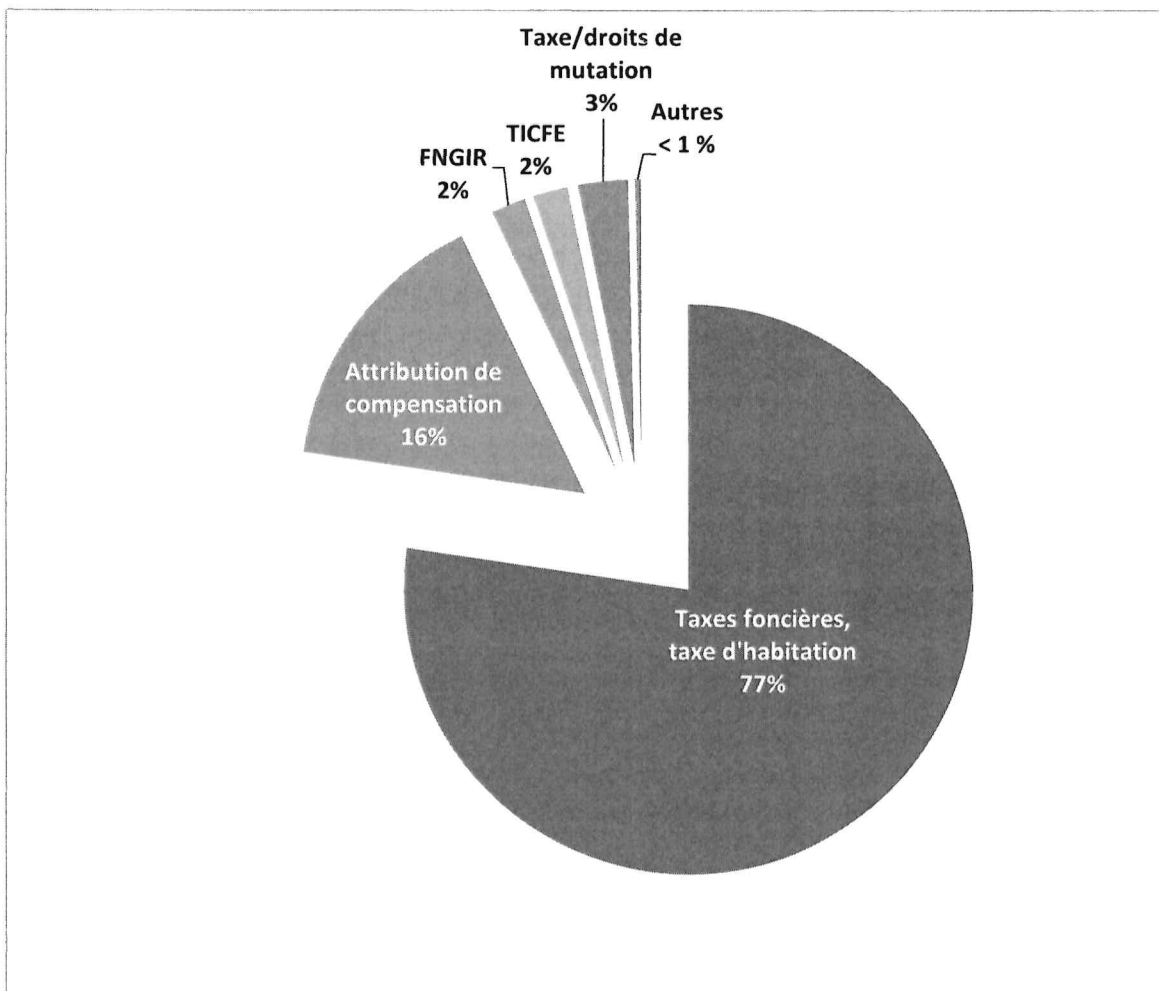
Le chapitre 73 inclut les autres Impôts et taxes (Attribution de compensation, FNGIR...).

Le budget 2026 a été construit avec prudence du fait du vote tardif du budget de l'Etat et des mesures qu'il contenait. Cette prudence a notamment été de mise pour les recettes issues de la fiscalité.

Ces 2 chapitres se décomposent comme suit :

<i>Taxes foncières, taxe d'habitation</i>	<i>11 025 000</i>
Attribution de compensation	2 223 924
Fonds national de garantie de ressources (FNGIR)	283 545
<i>Taxe intérieure sur la Consommation finale d'électricité (TICFE)</i>	<i>280 000</i>
<i>Taxe/droits de mutation</i>	<i>400 000</i>
Autres	47 900
TOTAL	14 260 369

Les montants en italique sont des montants estimés.



Le budget ne comprend pas d'augmentation des taux

Le chapitre 74 « Dotations et participations » inclut les dotations de l'Etat et notamment la Dotation globale de fonctionnement (DGF) qui est inscrite au budget à hauteur de 2.210 K€ ainsi que les allocations de compensation versées également par l'Etat suite à des exonérations fiscales et des réductions de base (1.320 K€).

Ces allocations sont attendues en baisse, l'Etat ne compensant plus en totalité, à compter de 2026, les pertes de recettes liées à la réduction de moitié de la valeur locative des établissements industriels décidée dans le cadre de la loi de finances 2021.

Les recettes de ce chapitre sont pour la plupart estimées dans l'attente de leur notification.

Les loyers et charges des locaux communaux (chapitre 75) se montent à 137.935 €.

III) Autofinancement

Le virement à la section d'investissement et les amortissements s'élèvent à 3.323 K€.

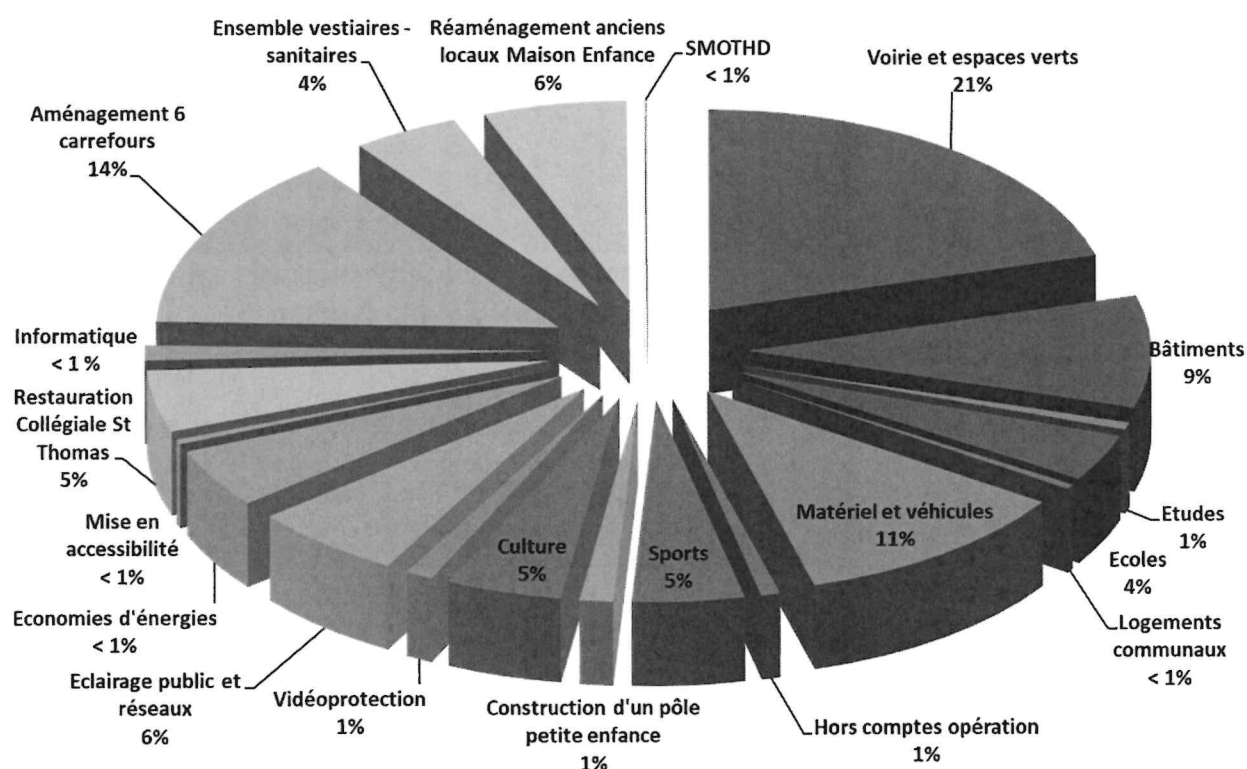
IV) Dépenses réelles d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement représentent 6.914,1 K€ (hors restes à réaliser).

Chapitre	Article	Budget primitif 2025 + RAR 2024	Budget total 2025 + RAR 2024	Réalisé 2025	RAR 2025	Budget primitif 2026	Budget primitif 2026 + RAR
	Opérations d'équipement	8 306 226,23	8 393 026,56	5 766 575,83	769 407,11	5 172 115,81	5 941 522,92
	Hors opération	40 000,00	55 165,00	18 141,51		40 000,00	40 000,00
16	Remboursement capital de la dette	1 950 000,64	1 950 000,64	1 941 427,51		1 682 000,00	1 682 000,00
16	Cautions	5 000,00	5 000,00			5 000,00	5 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	142 270,27	142 270,27	85 189,84	38 032,93	15 000,00	53 032,93
Total Dépenses réelles d'investissement		10 443 497,14	10 545 462,47	7 811 334,69	807 440,04	6 914 115,81	7 721 555,85

NB : par souci de simplification, le tableau ne présente pas le budget total 2025.
Les crédits ajoutés en DM au cours de l'exercice 2025 s'élèvent à 101,9 K€.

Les crédits 2026 liés aux opérations d'investissement se décomposent comme suit :



En dehors de l'aménagement de carrefours en vue du remplacement du Pont Saint-Ladre et du réaménagement des anciens locaux de la Maison de l'Enfance, les travaux porteront sur :

- Le maintien du programme d'investissement en économies d'énergie avec notamment, l'installation de leds pour l'éclairage public et dans différents bâtiments publics, remplacement de menuiseries (dans les écoles Vassal, Ramon, Cocteau ; aux restaurants scolaires Géresme et Massenet), travaux d'isolation dont le désamiantage et le

remplacement de toitures au CTM (4^{ème} tranche), remplacement des éclairages du stade d'entraînement du rugby et de la piste de BMX.

- Les travaux de voirie qui seront réalisés en fonction des attributions de subventions en attente : réfection de la chaussée du Passage des Pèlerins, réfection de trottoirs, gestion des eaux pluviales parkings avenue Kennedy et rue Claude Debussy.
- Le lancement des travaux des futurs vestiaires BMX/athlétisme, avec révision du programme à la baisse.
- La restauration partielle du local du 19 rue Charles de Gaulle (ex « Taverne »).
- Les travaux d'entretien et de restauration au musée, sur les remparts, et à l'Abbaye Saint-Arnoul.

Est également prévu l'achat de véhicules (neufs ou d'occasion), la location paraissant moins opportune pour certains véhicules de la flotte communale.

Les crédits gérés en Autorisation de programme représentent 1.850.618 € en 2026. Le budget de la Ville comprend 6 Autorisations de programme (Construction d'un pôle Petite Enfance, Collégiale Saint-Thomas de Canterbury, Entretien voiries, Construction d'un ensemble vestiaires-sanitaires BMX Athlétisme, Aménagement des carrefours/ Remplacement Pont Saint-Ladre, Réaménagement des anciens locaux de la Maison de l'Enfance).

Le remboursement en capital de la dette est prévu à hauteur de 1,68 M€.

V) Recettes réelles d'investissement

Elles sont prévues à hauteur de 5.691 K€ (hors restes à réaliser 2025).

Chapitre	Article	Budget primitif 2025 + RAR 2024	Budget total 2025 + RAR 2024	Réalisé 2025	RAR 2025	Budget primitif 2026	Budget primitif 2026 + RAR
13	Subventions d'équipement	2 167 881,99	3 459 922,99	1 741 958,45	1 325 149,31	732 909,93	2 058 059,24
16	Emprunt	4 406 407,00	3 014 993,41	2 533 110,00		1 959 357,00	1 959 357,00
10	Dotations, fonds divers, réserves	2 371 012,53	2 371 012,53	2 257 178,87		2 979 213,66	2 979 213,66
16	Cautions	5 000,00	5 000,00			5 000,00	5 000,00
024	Cession d'immobilisations		200 000,00		200 000,00		200 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	144 406,17	144 406,17	87 325,74	38 032,93	15 000,00	53 032,93
Total Recettes réelles d'investissement		9 094 707,69	9 195 335,10	6 619 573,06	1 563 182,24	5 691 480,59	7 254 662,83

L'emprunt d'équilibre s'élève à 1,9 M€.

Les subventions d'investissement inscrites au budget s'élèvent à 2.058,1 K€ (RAR inclus). Elles correspondent principalement au solde de la Petite Enfance (DETR, Conseil départemental de l'Oise), de la collégiale Saint-Thomas (DRAC, Conseil départemental de l'Oise, Fondation du Patrimoine) ainsi qu'aux subventions attendues pour le réaménagement des carrefours dans le cadre de la fermeture du Pont Saint-Ladre (Région Hauts-de-France, Conseil départemental de l'Oise, Agence de l'Eau).

En 2026, de nouvelles demandes ont été déposées à hauteur de 412.209,19 €. En fonction de la réponse favorable des organismes financeurs, elles seront réintégrées au budget.

Le FCTVA et la taxe d'aménagement sont estimés à 880.000 €. Ce montant a été revu à la hausse depuis la tenue du débat d'orientations budgétaires.

Concernant le FCTVA, d'une part, le projet de loi de finances 2026 prévoyait une réduction de la liste des dépenses éligibles au FCTVA. Dans sa version finale, le périmètre reste le même. D'autre part, les premiers retours des services de l'Etat ont permis de réévaluer son montant en attente de la notification définitive.

Pour ce qui est de la taxe d'aménagement, sa perception a connu ces derniers mois, un retard s'expliquant par des problèmes d'ordre informatique rencontrés par les services de l'Etat en charge de son recouvrement. Un rattrapage est prévu en 2026. A noter qu'en janvier et en février, la Commune a déjà perçu des versements de taxe d'aménagement alors qu'en 2025, elle n'avait rien perçu avant le mois de mars.

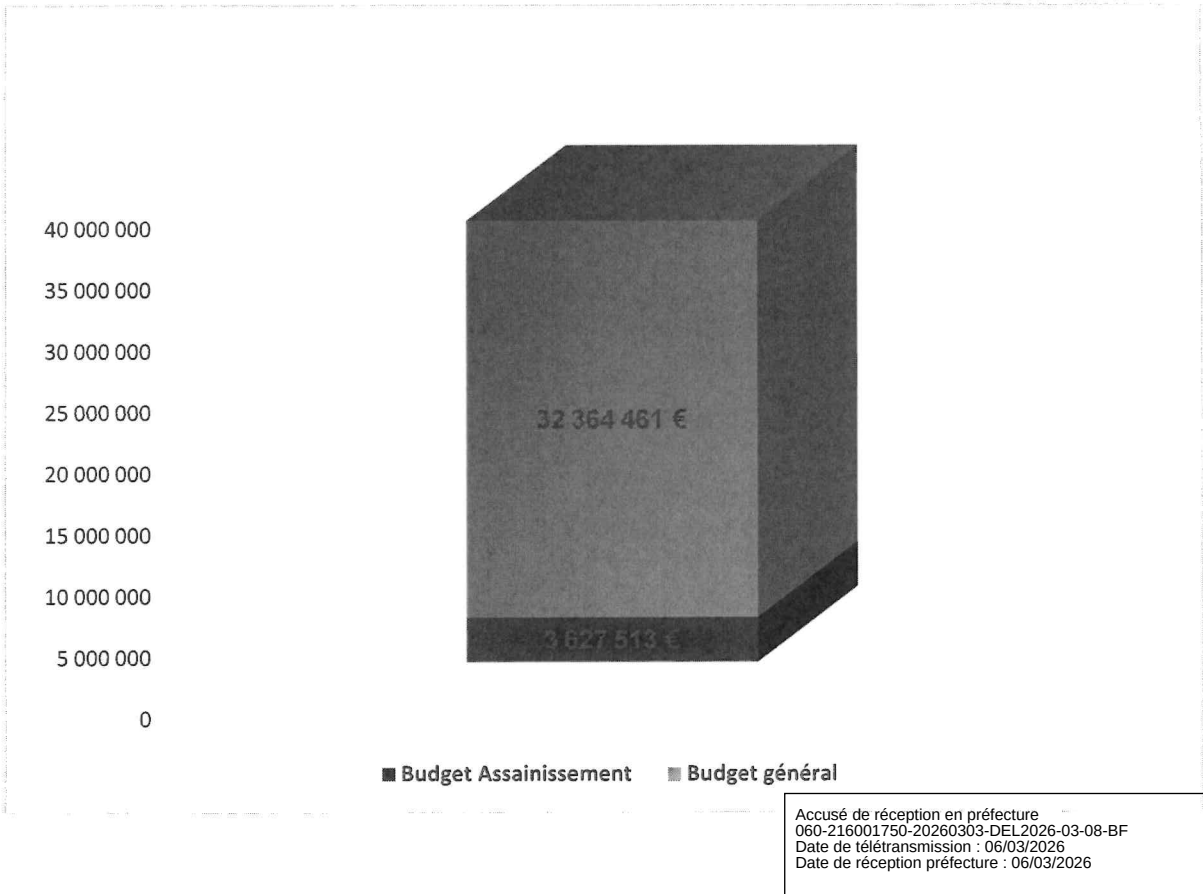
VI) Consolidation du budget principal et du budget annexe assainissement

Après retraitement des flux croisés, à savoir la refacturation du personnel, la consolidation des deux budgets est la suivante :

	Budget primitif 2025		Budget primitif 2026
Dépenses de fonctionnement	24 351 400,72		23 380 789,52
Recettes de fonctionnement	24 351 400,72		23 380 789,52

	Budget primitif 2025 + RAR	Budget primitif 2026	Budget primitif 2026 + RAR
Dépenses d'investissement	15 151 565,19	11 776 366,80	12 611 184,71
Recettes d'investissement	15 151 565,19	10 952 696,30	12 611 187,71

TOTAL GENERAL	39 502 965,91		35 991 974,23
----------------------	----------------------	--	----------------------



L'encours de dette des deux budgets est, au 31 décembre 2025, de **15.132.378 €**.

Le rapporteur propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver le budget primitif 2026 du budget général tel que détaillé ci-dessous :

FONCTIONNEMENT

Chapitre	Article	Budget primitif 2025	Budget primitif 2026
011	Charges à caractère général	4 689 724,00	4 620 021,69
012	Charges de personnel	11 208 291,00	11 494 741,95
65	Autres charges de gestion courante	2 237 931,00	2 018 528,00
66	Charges financières	385 000,00	350 000,00
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	2 000,00
68	Provisions	30 000,00	1 500,00
023	Virement à la section d'investissement	3 067 004,76	2 073 129,88
042	Opérations d'ordre entre sections	1 006 218,00	1 250 000,00
Total Dépenses de fonctionnement		22 626 168,76	21 809 921,52

Chapitre	Article	Budget primitif 2025	Budget primitif 2026
013	Atténuation de charges	31 000,00	49 081,00
70	Produits des services et du domaine	1 103 025,00	1 252 013,00
73	Impôts et taxes	2 547 836,00	2 552 469,00
731	Fiscalité locale	11 783 500,00	11 707 900,00
74	Dotations et participations	4 116 642,00	3 765 124,00
75	Autres recettes de gestion courante	138 692,00	137 935,00
78	Reprise de provision		2 000,00
042	Opérations d'ordre entre sections	1 281,00	1 281,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	2 904 192,76	2 342 118,52
Total Recettes de fonctionnement		22 626 168,76	21 809 921,52

INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	Budget primitif 2025 + RAR	Budget primitif 2026	Budget primitif 2026 + RAR
	Opérations d'équipement	8 306 226,23	5 172 115,81	5 941 522,92
	Hors opérations	40 000,00	40 000,00	40 000,00
16	Remboursement capital de la dette	1 950 000,64	1 682 000,00	1 682 000,00
16	Cautions	5 000,00	5 000,00	5 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	142 270,27	15 000,00	53 032,93
040	Opérations d'ordre entre sections	1 281,00	1 281,00	1 281,00
041	Opérations patrimoniales	100 000,00	100 000,00	100 000,00
001	Solde d'exécution reporté	2 723 152,31	2 854 955,86	2 854 955,86
Total Dépenses d'investissement		13 267 930,45	9 870 352,67	10 677 792,71

Chapitre	Article	Budget primitif 2025 + RAR	Budget primitif 2026	Budget primitif 2026 + RAR
13	Subventions d'équipement	2 167 881,99	732 909,93	2 058 059,24
16	Emprunt	4 406 407,00	1 959 357,00	1 959 357,00
10	Dotations	2 371 012,53	2 979 213,66	2 979 213,66
16	Cautions	5 000,00	5 000,00	5 000,00
024	Produits des cessions immobilières			200 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	144 406,17	15 000,00	53 032,93
	Virement de la section			
021	fonctionnement	3 067 004,76	2 073 129,88	2 073 129,88
040	Opérations d'ordre entre sections	1 006 218,00	1 250 000,00	1 250 000,00
041	Opérations patrimoniales	100 000,00	100 000,00	100 000,00
Total Recettes d'investissement		13 267 930,45	9 114 610,47	10 677 792,71

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des suffrages exprimés la proposition du rapporteur.

3 abstentions : Murielle WOLSKI, Vincent CORNILLE, Thierry GALIN

3 voix contre : Arnaud FOUBERT, pouvoir à Josy CARREL-TORLET, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour copie certifiée conforme,

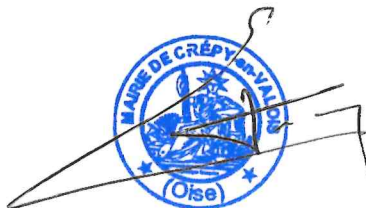
A Crépy-en-Valois, le 3 mars 2026.

Publié sur le site internet
de la commune

le : **06 MARS 2026**

Michel SPEMENT
Secrétaire de séance

Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois



INFORMATIONS – VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, régulièrement affichée et transmise au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site : www.telerecours.fr.

Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune dans le même délai.

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20260303-DEL2026-03-08-BF
Date de télétransmission : 06/03/2026
Date de réception préfecture : 06/03/2026

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20260303-DEL2026-03-08-BF
Date de télétransmission : 06/03/2026
Date de réception préfecture : 06/03/2026